



Association Nationale de Retraités

Siège Commission Défense

Reconnue d'intérêt général

Motion 2026 de l'ANR

Retraités, Citoyens à part entière : Les Exigences de l'ANR.

Conscients des difficultés auxquelles est confronté notre pays, ses 18 millions de retraités s'affirment comme des *citoyens responsables*. Ils s'élèvent contre l'ostracisme qui se manifeste à leur égard. Ils dénoncent leur absence dans les instances qui les concernent telles que celles qui gèrent leurs retraites. Ils n'acceptent plus d'être une population qui, seule, devrait apporter sa contribution financière afin de faire face aux besoins de financement de l'État.

Ils n'ignorent rien de la situation actuelle ni des défis que doit affronter notre système de retraite. Ils considèrent que les retouches proposées n'apportent aucune solution viable et souhaitent une réflexion globale et cohérente permettant une réelle pérennité du système, sans négliger, en attendant, un réabondement du Fonds de Réserve des Retraites.

En conséquence, les retraités de l'ANR :

- S'inquiètent des mesures impactant leur pouvoir d'achat.
- Exigent que la règle de revalorisation des retraites soit systématiquement respectée sans aucune tentative de gel des retraites.
- Rejettent toute augmentation de leurs cotisations aux complémentaires santé.
- Demandent que le conjoint survivant bénéficie de la pension de réversion :
 - o - Sans limite d'âge,
 - o - Sans condition de ressources.
 - o - D'un montant égal à 60% de la pension du conjoint décédé, au prorata des années de mariage en cas de pluralité de conjoints.
- Revendiquent pour les retraités le bénéfice des mêmes droits que les salariés en déduisant de leur revenu imposable les cotisations restant à leur charge au titre de leur complémentaire santé ou en obtenant un crédit d'impôt.
- Réitèrent leur demande pour que soit rétablie la ½ part des veuves et veufs ayant élevé au moins un enfant
- Insistent pour que soit enfin supprimée la cotisation de 1% sur les retraites complémentaires.
- Attendent qu'il soit mis un terme à une médecine à plusieurs vitesses avec aucun dépassement d'honoraires.

Les retraités constatent que leur cadre de vie ne cesse de se détériorer avec :

- La désertification médicale
- La disparition des services publics de proximité et la numérisation à outrance de ceux-ci.
- Le manque de contrôles aléatoires de la qualité de vie dans les EHPAD (futurs Maisons France Autonomie), l'absence d'une participation délibérative des représentants des résidents et de leurs familles dans la gestion de ceux-ci.

Sans que les revendications ci-dessous ne soient exhaustives,

***L'Association Nationale de Retraités, reconnue d'intérêt général,
Défend les intérêts de l'ensemble des retraités***

Par cette MOTION, elle tient à mobiliser tous les acteurs de terrain et sensibiliser élus et responsables pour que les retraités soient entendus et respectés dans les débats les concernant.

Être RECONNUS, être ÉCOUTÉS, être ENTENDUS, être CONSIDÉRÉS, être RESPECTÉS ;

Telles sont les exigences des adhérents de l'Association nationale des Retraités.

Siège national : 13 Rue des Immeubles Industriels 75011 PARIS

Tél : 01 43 79 37 18 - Mail : ansiege@orange.fr Site Internet : www.ansiege.fr

SIRET N° : 316 434 094 00017